

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur le projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mauvezin-sur-Gupie

Une enquête publique est ouverte sur la commune Mauvezin-sur-Gupie **du 1^{er} décembre 2023 à 14h00 au 04 janvier 2024 à 18h00.**

Elle porte sur le projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mauvezin-sur-Gupie

Les pièces du dossier, seront déposées en mairie Mauvezin-sur-Gupie, pendant **35 jours, du 1^{er} décembre 2023 à 14h00 au 04 janvier 2024 à 18h00**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels du bureau. L'avis d'enquête publique ainsi que l'arrêté correspondant seront également mis en ligne sur le site Internet de la commune de Mauvezin-sur-Gupie mairie-mauvezinsurgupie.com, quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête, à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Celles-ci pourront également être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire-enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête :

Mairie de Mauvezin-sur-Gupie
A l'attention de M. Jean-Claude ANDRIEU, commissaire-enquêteur
420 rue du bourg
47200 Mauvezin-sur-Gupie

Les observations pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : **communedemauvezin.47@wanadoo.fr** à l'attention du commissaire-enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre du siège de l'enquête.

Les courriers et documents transmis seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier, tout document réceptionné avant le début ou après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

M. Jean-Claude ANDRIEU, commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- Vendredi 1er décembre 2023 : de 14H00 à 18H00, à la mairie de Mauvezin-sur-Gupie
- Mardi 05 décembre 2023 : de 14H00 à 18H00 à la mairie de Mauvezin-sur-Gupie
- Vendredi 15 décembre 2023 : de 14H00 à 18H00 à la mairie de Mauvezin-sur-Gupie
- Jeudi 21 décembre 2023 : de 14H00 à 18H00 à la mairie de Mauvezin-sur-Gupie
- Jeudi 04 janvier 2024 : de 14H00 à 18H00 à la mairie Mauvezin-sur-Gupie

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la mairie de Mauvezin-sur-Gupie.

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est un arrêté municipal approuvant la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser à Monsieur le Maire de Mauvezin-sur-Gupie.

Le Maire
Daniel BORDENEUVE

